

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2016

Le vingt et un avril deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABASSU Jean-Claude, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, MORARD David, NOE Marie-Thérèse, OBRYS Patrick, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, BRANCHAT Daniel donne procuration à OBRYS Patrick, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie donne procuration à LEGLAYE Fanny, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse

Secrétaire de séance : Mme NOE Marie-Thérèse

N° 2016/04/21 – 01

OBJET : Rapport de la délégation du Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 01 du 16 avril 2014 :

- décision de renoncement au droit de préemption urbain pour les propriétés suivantes :

SECTION B N°1040 (933 m ²) et N° 1041 (916 m ²) – CHEMIN DU SERPOLET
SECTION C N°1236 (11 m ²) et N° 1239 (36 m ²) – 14 RUE EMILE ZOLA
SECTION C N° 2997 (1059 m ²) – CHEMIN DU BUIS
SECTION C N° 3048 (298 m ²) – N° 3049 (277 m ²) et N° 3050 (321 m ²) – CHEMIN DES AMANDIERS

Fait à Vinon-sur-Verdon
Les jour, mois et an sus dits
Le Maire
Claude CHEILAN

Délibération publiée le 27 avril 2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2016

Le vingt et un avril deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABASSU Jean-Claude, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, MORARD David, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, BRANCHAT Daniel donne procuration à OBRY Patrick, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie donne procuration à LEGLAYE Fanny, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse

Secrétaire de séance : Mme NOE Marie-Thérèse

N° 2016/04/21 – 02

OBJET : Création d'emplois CUI CAE (modification de la délibération n° 06 du 31 mars 2010)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 06 du 31 mars 2010 portant création de deux emplois dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI CAE) ou tout autre type d'emploi d'insertion qui se substituerait au dispositif actuel d'une durée minimum de 20 heures par semaine.

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 et compte tenu des besoins de la commune, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de porter à 7 le nombre d'emplois relevant du dispositif CUI CAE, et de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement.

LE CONSEIL MUNICIPAL OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
VU le code général des collectivités territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 27 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention

DECIDE la création de sept emplois en contrat unique d'insertion CAE ou tout autre type d'emploi d'insertion qui se substituerait au dispositif actuel, d'une durée minimum de 20h/semaine à compter de l'accord de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.

Les secteurs seront déterminés selon les profils des candidats.

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2016

Le vingt et un avril deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABASSU Jean-Claude, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, MORARD David, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, BRANCHAT Daniel donne procuration à OBRY Patrick, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie donne procuration à LEGLAYE Fanny, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse

Secrétaire de séance : Mme NOE Marie-Thérèse

N° 2016/04/21 – 03

OBJET : Avenant n° 01 à la convention de mise à disposition des services de la commune de Vinon-sur-Verdon à la communauté DLVA

Monsieur le Maire rappelle que lors de la constitution de la communauté d'agglomération DLVA au 1er janvier 2013. Le personnel communal travaillant en totalité sur les compétences de la communauté DLVA a été transféré. Toutefois dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, la communauté a fait appel en partie aux services des communes membres.

Or, des disparités importantes ont été constatées concernant les coûts horaires pratiqués par les communes pour un même type d'intervention au titre des services mutualisés. Afin d'assurer une équité entre toutes les communes, le conseil de gestion de DLVA a établi un répertoire des interventions pour servir de base au calcul des remboursements à effectuer au titre de ces services. Ce répertoire a été présenté et validé au bureau communautaire du mois de décembre 2015.

En conséquence il y a lieu de modifier par avenant N° 1 la convention de mise à disposition de services signée avec la commune de Vinon sur Verdon concernant les modalités de remboursement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n° 01 tel qu'annexé à la présente note.

LE CONSEIL MUNICIPAL OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 27 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention

DECIDE d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 01 à la convention de mise à disposition des services de la commune de Vinon-sur-Verdon à la communauté DLVA tel qu'annexé à la présente délibération.

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160421-20160421_03-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2016 Publication : 27/04/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2016

Le vingt et un avril deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABASSU Jean-Claude, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, MORARD David, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, BRANCHAT Daniel donne procuration à OBRY Patrick, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie donne procuration à LEGLAYE Fanny, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse

Secrétaire de séance : Mme NOE Marie-Thérèse

N° 2016/04/21 – 04

OBJET : Avis sur le schéma de mutualisation de LA communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon

Monsieur le Maire rappelle que depuis sa création au 1^{er} janvier 2013, la communauté d'agglomération Durance Luberon Agglomération a transféré du personnel des communes pour l'exercice de ses compétences et dans le cadre d'une bonne organisation de services a fait appel au personnel des communes. Les modalités de ces mises à disposition ont été définies par conventions. Par ailleurs, elle a également créé des services communs avec la ville centre dans de nombreux domaines (ressources humaines, finances, commande publique....) et en juillet 2015 un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Comme le prévoit les dispositions de l'article L 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales, la communauté d'agglomération a rédigé un schéma de mutualisation. Celui-ci comprend un état des lieux des mutualisations actuelles et des perspectives d'évolution au cours du mandat.

Il est demandé au conseil municipal de donner un avis sur ce schéma de mutualisation avant approbation par le conseil communautaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 27 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention

DECIDE de donner un avis favorable au schéma de mutualisation de la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon tel qu'annexé à la présente délibération.

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160421-20160421_04-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2016 Publication : 27/04/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2016

Le vingt et un avril deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABASSU Jean-Claude, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, MORARD David, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, BRANCHAT Daniel donne procuration à OBRY Patrick, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie donne procuration à LEGLAYE Fanny, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse

Secrétaire de séance : Mme NOE Marie-Thérèse

N° 2016/04/21 – 05

OBJET : Indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) – fixation du montant de l'IRL pour 2015 – exercice 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, comme chaque année, il convient de se prononcer sur le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

Après recueil de l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale qui s'est réuni le 4 mars 2016 et en application des dispositions de l'article R.212-9 du code de l'éducation, la décision a été prise de suivre les recommandations du comité des finances locales et de veiller à ce que le montant de l'IRL fixé pour 2015 soit identique à celui fixé au titre de l'année 2014. Les montants suivants ont été retenus :

- IRL de base : 3 446,85 €
- IRL majorée : 4 308,56 €

Le différentiel par rapport au montant unitaire national de la Dotation Spéciale Instituteur fixé à 2 808 € sera pris en charge par la collectivité

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aucun instituteur n'exerçant sur la Commune de Vinon-sur-Verdon, celle-ci n'est pas concernée par cette mesure. Néanmoins, il convient que le Conseil Municipal émette son avis sur le montant de l'IRL pour 2015.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale en date du 4 mars 2016

VU l'article R 212-9 du code de l'éducation

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 27 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention

PREND ACTE qu'aucun instituteur n'exerçant sur la Commune de Vinon-sur-Verdon, celle-ci n'est pas concernée par cette mesure.

DECIDE d'émettre un avis favorable à la décision du Conseil Départemental de l'Education Nationale

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente.

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160421-20160421_05-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2016 Publication : 27/04/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2016

Le vingt et un avril deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABASSU Jean-Claude, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, MORARD David, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, BRANCHAT Daniel donne procuration à OBRY Patrick, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie donne procuration à LEGLAYE Fanny, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse

Secrétaire de séance : Mme NOE Marie-Thérèse

N° 2016/04/21 – 06

OBJET : Droit d'occupation du domaine public fêtes foraines – tarification droits de place et participation aux frais d'électricité

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une simplification de l'encaissement des participations des forains pour les fêtes des 14 juillet et 15 août, il est proposé d'adopter un tarif comprenant le droit de places et la participation aux frais d'électricité, selon la décomposition suivante :

a) *Droit de place*

	Mètres linéaires	
Tarif des métiers	De 3 à 5m	15€/ jour
	De 5à 10m	18€/ jour
	De 10à 16m	25€/ jour
	De 16m et +	30€/ jour

b) *Participation aux frais d'électricité*

Puissance demandée	Intensité ampères	4 jours		5 jours	
		KW	€	KW	€
3kw	mono	63	9.32	84	11.65
6kw	10	126	18.64	168	23.30
9kw	15	189	27.96	252	34.95
12kw	20	252	37.28	336	46.60
15kw	25	315	46.64	420	58.30
18kw	30	378	55.96	504	69.95
24kw	40	504	74.60	672	93.25
30kw	50	630	93.28	840	116.60
36kw	60	756	111.92	1008	139.90

Afin d'adapter les contrats aux nouvelles modalités des participations, il est également demandé au Conseil municipal d'adopter le contenu des contrats tels qu'annexés à la présente.

Monsieur le Maire précise que les contrats seront adaptés chaque année selon le calendrier des fêtes votives.

CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
APRES EN AVOIR DELIBERE
Par 27 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention

DECIDE d'adopter les modalités de participation des forains telles qu'indiquées ci-dessus
DECIDE d'adopter le contenu des contrats tels qu'annexés à la présente.
DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait à Vinon-sur-Verdon
Les jour, mois et an sus dits
Signée par le Maire
Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218301505-20160421-20160421_06-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/04/2016 Publication : 27/04/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2016

Le vingt et un avril deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABASSU Jean-Claude, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, MORARD David, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, BRANCHAT Daniel donne procuration à OBRY Patrick, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie donne procuration à LEGLAYE Fanny, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse

Secrétaire de séance : Mme NOE Marie-Thérèse

N° 2016/04/21 – 07

OBJET : Tarifs des insertions publicitaires dans le cadre de la promotion touristique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des actions de promotion touristiques de la commune, il convient de fixer les tarifs suivants :

Désignation	Tarif proposé
Promotion sur site internet de la commune (annonce activité commerciale)	25,00 €
Encarts publicitaires	
fête de la transhumance (<i>plaquette d'information</i>)	
- Première page	150,00 €
- Autres pages	60,00 €
Brocante/vidé grenier (<i>plaquette d'information</i>)	60,00 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 27 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention

DECIDE d'approuver les tarifs tels qu'indiqués ci-dessus

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente.

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160421-20160421_07-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2016 Publication : 27/04/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2016

Le vingt et un avril deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABASSU Jean-Claude, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, MORARD David, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, BRANCHAT Daniel donne procuration à OBRY Patrick, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie donne procuration à LEGLAYE Fanny, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse

Secrétaire de séance : Mme NOE Marie-Thérèse

N° 2016/04/21 – 08

OBJET : Tarifs des produits vendus lors des animations ou évènements organisés par la commune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des animations ou événements organisés par la commune, il convient de fixer les tarifs suivants pour buvette et snack :

Désignation	Tarif proposé
Café, eau minérale 50 cl	1,00 €
Boissons sans alcool et verre de vin	1,50 €
Autres boissons alcoolisées (bière...)	2,00 €
Portion de frites, portion salade de fruits	2,00 €
Sandwichs froids (jambon, saucisson...)	3,50 €
Sandwichs chauds (saucisses, merguez...)	4,00 €
Viennoiseries, pâtisseries	1,20 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 27 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention

DECIDE d'approuver les tarifs tels qu'indiqués ci-dessus

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente.

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160421-20160421_08-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2016 Publication : 27/04/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2016

Le vingt et un avril deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABASSU Jean-Claude, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, MORARD David, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, BRANCHAT Daniel donne procuration à OBRY Patrick, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie donne procuration à LEGLAYE Fanny, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse

Secrétaire de séance : Mme NOE Marie-Thérèse

N° 2016/04/21 – 09

OBJET : Régularisation de servitude de passage en tréfonds : réseaux d'alimentation et de distribution en eau potable et alimentation électrique basse tension du bassin d'alimentation en eau potable du Saint rosaire - parcelle D 643 chemin d'Ongles appartenant aux consorts BOUFFIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'emplacement réservé n° 57 du Plan d'Occupation des Sols en vigueur pour la création d'un bassin d'alimentation en eau potable au Saint Rosaire, la commune a entrepris des travaux en 2008 pour la création de réseaux d'alimentation et de distribution en eau potable et d'alimentation en électricité basse tension sur le chemin d'Ongles (emprise piste DFCI) en tréfonds sur fond privé.

En 2008, les propriétaires concernés par la parcelle cadastrée D 643 sise chemin d'Ongles ont donné leur accord pour la constitution d'une servitude de tréfonds. Les Consorts BOUFFIER, propriétaire de cette parcelle, souhaitent aujourd'hui la vendre et donc régulariser cette servitude.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer les actes s'y référants et précise que les frais liés à cette régularisation de servitude seront à la charge de la commune et sont prévus au chapitre 21 section Investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 27 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention

ACCEPTE la constitution d'une servitude de passage en tréfonds pour les réseaux d'alimentation et de distribution en eau potable et alimentation électrique basse tension du bassin d'alimentation en eau potable du Saint rosaire - parcelle D 643 chemin d'Ongles appartenant aux consorts BOUFFIER

AUTORISE le Maire à signer les actes s'y référants

PRECISE que les frais liés à cette régularisation de servitude seront à la charge de la commune et sont prévus au chapitre 21 section Investissement.

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente.

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160421-20160421_09-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2016 Publication : 27/04/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2016

Le vingt et un avril deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABASSU Jean-Claude, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, MORARD David, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, BRANCHAT Daniel donne procuration à OBRY Patrick, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie donne procuration à LEGLAYE Fanny, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse

Secrétaire de séance : Mme NOE Marie-Thérèse

N° 2016/04/21 – 10

OBJET : Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement » - ALSH Maternel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Vinon sur Verdon propose un service Accueil de Loisirs sans hébergement » organisé en deux structures :

- ALSH « Les Pitchounets » pour les enfants de 6 à 11 ans
- ALSH Maternel pour les enfants de moins de 6 ans

et indique que des conventions d'objectifs et de financement définissent les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement ALSH » pour l'accueil extrascolaire.

Afin d'être en conformité avec la circulaire CNAF n° 2009-028 relative à la formalisation des conventions d'objectifs et de financement des prestations de service « Accueil de loisirs sans hébergement », il convient de procéder au renouvellement de convention d'objectifs et de financement pour la structure ALSH MATERNEL

Il propose au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement des prestations de service telle qu'annexée à la présente et de l'autoriser à signer ladite convention

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 27 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstentions

DECIDE D'APPROUVER la convention d'objectifs et de financement des prestations de service relative à l'ALSH Maternel telle qu'annexée à la présente.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160421-20160421_10-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2016 Publication : 27/04/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---oo0oo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2016

Le vingt et un avril deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABASSU Jean-Claude, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, MORARD David, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, BRANCHAT Daniel donne procuration à OBRY Patrick, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie donne procuration à LEGLAYE Fanny, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse

Secrétaire de séance : Mme NOE Marie-Thérèse

N° 2016/04/21 – 11

OBJET : Approbation du fonds de concours au profit du Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux aériens réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage – Route de Ginasservis - RD 554 phase 1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants:

Conformément à l'article L 5212-24 du CGCT modifié par l'article 112 de la loi N°2009-1673 du 30/12/2009, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR, peuvent faire l'objet de la mise en place d'un fonds de concours sous réserve de délibérations concordantes des deux collectivités.

Le Plan de financement des travaux est précisé dans le Bon de Commande joint à la présente.

Le montant du fonds de Concours à mettre en place est plafonné à 75% de la participation calculée sur le montant HT

de l'opération (140 000 €) subventions déduites et peut être inscrit en section d'investissement au compte N°2041, "subvention d'équipement aux organismes publics".

Montant du fonds de concours : 66 250,00 €

Les conditions de versement de la participation sont précisées dans le bon de commande signé des deux parties.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de décider de prévoir la mise en place d'un fonds de concours avec le SYMIELECVAR d'un **montant de 66 250,00 €** afin de financer 75% de la participation à l'opération du SYMIELECVAR réalisés à la demande de la commune.

Il est précisé que les montants portés sur cette délibération sont estimatifs et qu'un état précis des dépenses et recettes sera réalisé par le SYMIELECVAR en fin de chantier, qui servira de base au calcul de la participation définitive de la commune.

Le solde de l'opération (25% des travaux HT et la TVA) est financé sur le budget de la commune (31 250 €).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
VU le code général des collectivités territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 27 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstentions

DECIDE de prévoir la mise en place d'un fonds de concours avec le SYMIELECVAR d'un montant de 66 250,00 € afin de financer 75 % de la participation à l'opération du SYMIELECVAR réalisée à la demande de la commune.

Il est précisé que les montants portés sur cette délibération sont estimatifs et qu'un état précis des dépenses et recettes sera réalisé par le SYMIELECVAR en fin de chantier, qui servira de base au calcul de la participation définitive de la commune. Le solde de l'opération (25% des travaux HT et la TVA) est financé sur le budget de la commune (31 250 €).

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon
Les jour, mois et an sus dits
Signée par le Maire
Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
083-218301505-20160421-20160421_11-DE Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/04/2016 Publication : 27/04/2016

COMMUNE de VINON-sur-VERDON (Var)

---00000---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 avril 2016

Le vingt et un avril deux mille seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vinon-sur-Verdon, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Claude CHEILAN, Maire.

Présents : ARMAND Guy, ARNAUDY Laurie, BARLATIER Michel, BONZI Gilberte, BOUSSARD Chantal, BURAVAND Yves, CABASSU Jean-Claude, CABRILLAC Maryse, CHEILAN Claude, HOLLENDER Emmanuelle, JOUBERT Dominique, LA ROCCA Gérard, LEGLAYE Fanny, MAIGRE Clorinde, MORARD David, NOE Marie-Thérèse, OBRY Patrick, RIOLLAND Chrystèle, ROSSINI Jean-Pierre, SORIA Gérard, TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, TOURNOIS Bernard.

Excusés : Aoust Stéphanie donne procuration à TEYCHENNE de BLAZY Jacqueline, BRANCHAT Daniel donne procuration à OBRY Patrick, DESCAMPS Jérôme donne procuration à CHEILAN Claude, GUEYRAUD Sylvie donne procuration à LEGLAYE Fanny, PHILIBERT BREZUN Christiane donne procuration à CABRILLAC Maryse

Secrétaire de séance : Mme NOE Marie-Thérèse

N° 2016/04/21 – 12

OBJET : Approbation du fonds de concours au profit du Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux aériens réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage – Route de Ginasservis RD 554 phase 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants:

Conformément à l'article L 5212-24 du CGCT modifié par l'article 112 de la loi N°2009-1673 du 30/12/2009, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR, peuvent faire l'objet de la mise en place d'un fonds de concours sous réserve de délibérations concordantes des deux collectivités.

Le Plan de financement des travaux est précisé dans le Bon de Commande joint à la présente.

Le montant du fonds de Concours à mettre en place est plafonné à 75% de la participation calculée sur le montant HT de l'opération (44 000 €) subventions déduites et peut être inscrit en section d'investissement au compte N°2041, "subvention d'équipement aux organismes publics".

Montant du fonds de concours : 16 500,00 €

Les conditions de versement de la participation sont précisées dans le bon de commande signé des deux parties.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de décider de prévoir la mise en place d'un fonds de concours avec le SYMIELECVAR d'un **montant de 16 500,00 €** afin de financer 75% de la participation à l'opération du SYMIELECVAR réalisés à la demande de la commune.

Il est précisé que les montants portés sur cette délibération sont estimatifs et qu'un état précis des dépenses et recettes sera réalisé par le SYMIELECVAR en fin de chantier, qui servira de base au calcul de la participation définitive de la commune.

Le solde de l'opération (25% des travaux HT et la TVA) est financé sur le budget de la commune (5 500 €)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL OÙ L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE,
VU le code général des collectivités territoriales

APRES EN AVOIR DELIBERE
Par 27 Voix pour, 0 Voix contre, et 0 Abstention

DECIDE de prévoir la mise en place d'un fonds de concours avec le SYMIELECVAR d'un montant de 16 500,00 € afin de financer 75 % de la participation à l'opération du SYMIELECVAR réalisée à la demande de la commune.

Il est précisé que les montants portés sur cette délibération sont estimatifs et qu'un état précis des dépenses et recettes sera réalisé par le SYMIELECVAR en fin de chantier, qui servira de base au calcul de la participation définitive de la commune.

Le solde de l'opération (25% des travaux HT et la TVA) est financé sur le budget de la commune (5 500 €).

DONNE toutes délégations au Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait à Vinon-sur-Verdon

Les jour, mois et an sus dits

Signée par le Maire

Claude CHEILAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301505-20160421-20160421_12-DE Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2016 Publication : 27/04/2016